#### Mandat du Comité de nomination

#### Mandat

- Examiner les candidatures présentées par les universités pour des personnes qui auront fourni les documents appropriés et qui répondent aux critères d'admissibilité et faire des recommandations au Conseil de direction en prévision de la nomination des lauréats de la Bourse de recherche et de la Bourse du gouverneur.
- Pour la Bourse de recherche, examiner chaque année la contribution professionnelle des lauréats et confirmer annuellement leur situation d'emploi auprès d'une université canadienne pour vérifier s'ils répondent toujours aux critères d'admissibilité à la Bourse, pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.
- Pour la Bourse du gouverneur, examiner la contribution professionnelle des lauréats et confirmer leur situation d'emploi auprès d'une université canadienne pour vérifier s'ils répondent aux critères d'admissibilité à la Bourse pour la deuxième année.

### Réunions

La période de mises en candidature se termine à la mi-novembre de chaque année. Le Comité de nomination se réunit annuellement pour étudier les candidatures et faire ses recommandations au Conseil de direction en vue de la sélection des lauréats. Les membres du Comité qui ne sont pas à Ottawa au moment de la réunion sont encouragés à y participer de façon virtuelle et, s'ils le font, sont réputés être présents à la réunion.

Les membres du Comité de nomination peuvent également être invités à prendre part aux activités liées au programme.

## Composition et présidence du Comité

Le Comité de nomination est formé des membres suivants :

- deux ou trois anciens conseillers spéciaux invités;
- un ancien gouverneur, premier sous-gouverneur ou sous-gouverneur de la Banque du Canada;
- deux ou trois conseillers ou chefs de département de la Banque du Canada;
- le président (un administrateur du Conseil d'administration de la Banque du Canada);
- un membre d'office (sans droit de vote) : l'avocat général et secrétaire général.

À l'exception du président, qui est nommé par le Conseil d'administration, les membres du Comité sont nommés par le Conseil de direction.

#### Durée du mandat des membres du Comité

Les membres du Comité de nomination exercent un maximum de deux mandats de trois ans. Le roulement des membres du Comité peut être échelonné de manière à ce qu'au moins un membre soit remplacé chaque année.

#### Quorum

Aux réunions du Comité de nomination, le quorum est atteint lorsque quatre membres sont présents.

### Déclaration

Les conflits d'intérêts sont gérés avec ouverture et transparence. Les membres du Comité déclarent les situations de conflits d'intérêts potentiels avant le début des processus de confirmation et de sélection, et prennent les mesures appropriées, quelles qu'elles soient, pour assurer le maintien de la confiance à l'égard du Programme de bourses de recherche. La déclaration et les mesures prises sont consignées.

# Rémunération

À l'exception du président, les personnes de l'extérieur qui siègent au Comité de nomination reçoivent des honoraires trimestriels en remerciement du temps qu'elles consacrent à l'étude des candidatures et à la préparation des recommandations présentées au Conseil de direction pour les deux bourses, ainsi qu'à l'examen annuel de la contribution professionnelle et de l'admissibilité des lauréats. Le président se voit versé pour ces activités et les autres fonctions qu'il exerce à titre de président l'indemnité quotidienne prévue pour les <u>administrateurs du Conseil d'administration de la Banque du Canada</u>. Les membres de l'extérieur sont également remboursés des frais de déplacement, d'hébergement et de repas engagés à l'égard du programme.

#### Procès-verbal et secrétaire

L'avocat général et secrétaire général désigne le secrétaire du Comité de nomination. Le Secrétariat de la Haute Direction est responsable d'administrer le programme et de tenir à jour ses dossiers.